

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 12.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 12.05.2026

Numéro de publication: SB01-0000003069

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Jean-François GRAÏDIA, Gabrielle Elisabeth PRAZ

Débiteur(s):

Jean-François GRAÏDIA

Date de naissance: 15.02.1966

Avenue de Tourbillon 47

1950 Sion

Gabrielle Elisabeth PRAZ

Date de naissance: 14.03.1965

Rue des Tanneries 13

1950 Sion

Objet(s) à vendre aux enchères:

Appartement de 4.5 pièces avec une place de parc intérieur, sis à la rue de la Dixence 23, 1950 Sion.

Sur la parcelle de base N° 824, plan N° 12, nom local : "Hôpital", commune de Sion secteur Sion, surface totale : 1'547 m², mensuration fédérale, autre revêtement dur : 732 m², *habitation : 815 m²,

- la **part de copropriété N° 39936-1**, quote-part : 1/2 de la PPE N° 39936, quote-part : 270/10'000ème de la parcelle de base N° 824, objet du droit exclusif : 1er sous-sol : cave No 32, 1er étage : appartement No 55, propriété de Jean-François GRAÏDIA.

- la **part de copropriété N° 39936-2**, quote-part : 1/2 de la PPE N° 39936, quote-part : 270/10'000ème de la parcelle de base N° 824, objet du droit exclusif : 1er sous-sol : cave No 32, 1er étage : appartement No 55, propriété de Gabrielle Elisabeth PRAZ.

- la **part de copropriété N° 39932-15-1**, quote-part : 1/2 de la part de copropriété N° 39932-15, quote-part : 1/50ème de la PPE N° 39932, quote part : 850/10'000ème de la parcelle de base N° 824, objet du droit exclusif : 2ème et 1er sous-sol : garage collectif No 23, propriété de Jean-François GRAÏDIA.

- la **part de copropriété N° 39932-15-2**, quote-part : 1/2 de la part de copropriété N° 39932-15, quote-part : 1/50ème de la PPE N° 39932, quote part : 850/10'000ème de la parcelle de base N° 824, objet du droit exclusif : 2ème et 1er sous-sol : garage collectif No 23, propriété de Gabrielle Elisabeth PRAZ.

Estimation de l'office selon rapport d'expert : Fr. 725'000.00.

Vente aux enchères

Le 13.07.2023 à 14:00 heure, Salle de conférence à l'étage de l'œnothèque hangar 41, chemin St-Hubert 41, 1950 Sion.

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 13 juin 2023.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 01.06.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 13.06.2023

Point de contact:

Offices des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Route de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse

www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 13 juin 2023 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 90'000.- représentant un acompte de Fr. 70'000.- et une avance de frais de Fr. 20'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimité dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 90'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par des créanciers saisissants.

Les parts de copropriétés seront vendues en bloc.